

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
رئاسة الجمهورية
المجلس الوطني للبحث العلمي والتكنولوجيات



اللقاء الوطني للبحث والابتكار في خدمة الاقتصاد الوطني:

"من الرؤية إلى الأثر"

21-20 ديسمبر 2025، بالنادي الوطني للجيش – بني مسوس، بالجزائر العاصمة

تثمين منتوجات البحث العلمي

La Valorisation des Produits de la Recherche Scientifique

Introduction

Dès que nous visons la mise en place d'une politique de recherche à impact socioéconomique et créatrice de richesse, la notion de valorisation qui est dotée d'une forte consonance économique, devrait constituer une mission principale des établissements publics de recherche scientifique, avec comme objectif de rendre utilisables ou de commercialiser les résultats, les connaissances et les compétences de la recherche.

I- La valorisation de la recherche universitaire

Les pouvoirs publics algériens ont mis en place différentes mesures visant à encourager la valorisation de la recherche publique pour le bénéfice de l'économie et de la société. L'objectif de la stratégie est d'assurer l'exploitation du potentiel des recherches conduites à l'aide des investissements publics dans les universités et centres de recherche et en maximiser les retombées. La valorisation de la recherche publique constitue une préoccupation majeure pour les pouvoirs publics et désormais, perçue comme source de croissance économique. Le Conseil National de la Recherche Scientifique et des Technologies a entre autres pour mission entre autres d'évaluer l'efficacité des dispositifs de valorisation des résultats de la recherche au profit de l'économie nationale dans le cadre du développement durable (Article 217 alinéa 3 de la constitution)

La mise en place d'une politique de valorisation efficace à long terme nécessite une approche stratégique et cohérente, intégrant à la fois des mesures immédiates et des initiatives à plus long terme. Elle doit être également flexible, adaptative et à l'écoute des évolutions du marché et de la recherche, tout en restant alignée sur des objectifs spécifiques clairs en termes d'impact économique et social, de transfert de technologie et de création d'entreprises innovantes.

Ces objectifs doivent être mesurables et alignés sur les priorités nationales en matière de développement économique et sociétal. D'où l'importance de la mise en place de mécanismes de suivi et d'évaluation utiles à l'ajustement des stratégies mises en place, en fonction des résultats obtenus.

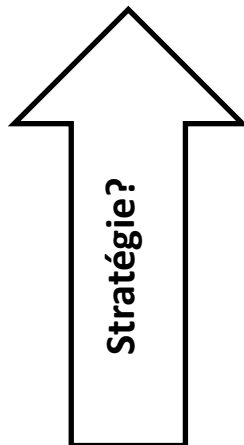
Pour répondre à cet objectif, les universités devraient se doter désormais de normes de fonctionnement entrepreneuriales; elles deviendraient des «universités entrepreneuriales» en intégrant les exigences du marché dans leur fonctionnement. Cependant, cette mutation ne devrait pas se faire au détriment des autres missions essentielles de l'université algérienne qui restent la formation de cadres de haut niveau, la recherche fondamentale et la diffusion de la connaissance.

En effet, il s'agit de passer d'un paradigme traditionnel ayant pour uniques objectifs la publication des résultats de recherche financée exclusivement par les subventions de l'état vers un paradigme entrepreneurial orienté vers les contrats de recherche et visant le dépôt et l'exploitation de brevets et la création d'entreprises. Pour y parvenir, il est nécessaire d'œuvrer pour un rapprochement entre le monde de la recherche académique et la sphère économique et sociale impliquant l'ensemble des entreprises qu'elles soient publiques ou privées.

II- Le changement de paradigme

Pour ce qui est de ce changement de paradigme, la bonne stratégie n'est pas de chercher à migrer d'un extrême à un autre et sans transition, mais de trouver le bon dosage entre le paradigme traditionnel et le paradigme entrepreneurial et passer par des étapes transitoires.

Proche du paradigme entrepreneurial



- ☐ Création de parc technologique
- ☐ Transfert technologique et création d'entreprises
- ☐ Brevets et licences
- ☐ Contrats de recherche
- ☐ Formation continue pour l'industrie
- ☐ Consultance
- ☐ Recherche de subvention
- ☐ Publication des résultats de recherche
- ☐ Formation

Proche du paradigme traditionnel

Pour atteindre cet objectif, un grand travail de sensibilisation, d'incitation et d'encouragement en direction du secteur économique pour la mise en place de structures dédiées à la R&D, de développer la fonction de chercheur en entreprise avec un rang et un statut adéquat et tenant compte du niveau d'expertise du chercheur.

Le rapprochement qui s'opère entre scientifiques et industriels conduit indéniablement à des modifications dans l'activité de recherche et le travail de chercheur universitaire. Ces modifications sont autant d'éléments qui viennent à la fois mettre en question le rôle des chercheurs et surtout leur « **utilité** » dans le monde socioéconomique.

Il est nécessaire de réfléchir à l'intéressement des chercheurs universitaires, les dépenses et revenus liés aux licences, la rétribution des chercheurs, des techniciens et des doctorants, les frais de gestion et la détermination des coûts réels de la recherche.

La question de statut juridique reste incontournable ; s'agissant des actions d'innovation et de valorisation, il est primordial de mettre en place un statut qui permette à l'établissement autonomie et agilité.

Le statut actuel de l'université algérienne, qualifiant l'université d'établissement à caractère scientifique, culturel et professionnel, a été mis en place sans introduire de grandes modifications et sans précisions quant à l'aspect juridique de ces établissements. Il est d'ailleurs important de noter que l'université versée totalement dans sa mission première, la formation, est classée comme le service public par excellence. Pour que l'université puisse contribuer à

impacter l'économie et créer de la richesse, son statut doit être en adéquation avec un profil entrepreneurial.

Concernant l'aspect structurel, les instruments de valorisation ne peuvent donner satisfaction sans l'implication totale de la recherche académique et surtout des acteurs du monde socioéconomique doté de véritables structures de R&D et d'experts qualifiés et compétents chargés de la R&D, de sa contractualisation et de sa valorisation. La réussite de la mission de valorisation repose donc indéniablement sur l'existence d'une structure dotée de moyens matériels adéquats et d'un personnel qualifié avec des compétences dans les divers domaines impliqués, tels que la propriété intellectuelle, le droit et l'élaboration de contrats, la négociation, la communication et le marketing.

III- La contractualisation dans le domaine de la recherche scientifique

Toutes ces modalités de valorisation ont une base **contractuelle** qui cristallise les rapports de force entre le monde universitaire et celui de l'entreprise. Donc le changement de paradigme passe nécessairement par la **contractualisation** de la recherche, qui consiste de sortir d'un système de recherche dont le financement est exclusivement basé sur les subventions vers une approche contractuelle avec comme exigence une obligation de résultats. Pour différencier entre les deux approches, les deux concepts sont définis comme suit :

La subvention : Il s'agit d'une aide financière allouée par un bailleur (généralement l'Etat) en vue de financer un projet de recherche, donc conditionnée par une obligation de moyens, sans obligation de résultats. Elle est accordée le plus souvent en réponse à un appel à projet. Puisqu'il s'agit d'une subvention, le financeur n'est pas propriétaire des résultats.

Le contrat de recherche: C'est une entente formelle entre un établissement d'enseignement supérieur et/ou de recherche et un ou plusieurs partenaires extérieurs publics ou privés. Nous rencontrons deux types de contrats :

- **Le contrat de prestation de service:** Il s'agit de l'offre d'une prestation ponctuelle ayant pour objectif la validation ou l'application d'une recherche à un produit. Ce partenariat ne donne pas lieu à la production de résultats originaux. Le laboratoire ou le centre de recherche s'appuyant sur une compétence et un savoir-faire qu'il détient déjà s'engage à rendre un résultat précisé dans le cahier des charges.
- **Le contrat de collaboration de recherche:** Il se définit par la recherche ou la conception de produits ou de procédés en collaboration avec un partenaire (public ou privé). Il encadre une activité de recherche avec une volonté de collaborer en vue d'un résultat commun. Le pilotage et le financement du projet sont partagés selon les termes du contrat.

La recherche contractuelle a certaines exigences qui sont :

- **Les délais :** Modification du calendrier de la recherche, toujours plus contraignant en termes de temps et mise en place de délais et de « livrables » à fournir à des périodes définies,
- **Les capacités requises :** Une capacité d'adaptation et de vulgarisation de la part du chercheur qui doit communiquer à des publics variés et une capacité managériale pour faire face à une nouvelle organisation.

- **Les exigences industrielles :** Pour que les résultats de recherche puissent être appliqués par les industriels, les chercheurs doivent prendre en compte un certain nombre de caractéristiques, telles que des normes de sécurité, des critères de qualité nécessaires à la « certification » industrielle des produits.
- **Les publications :** Le secret industriel et la grande concurrence induisent la maîtrise de l'activité de publication. Le chercheur est alors appelé à modifier ses habitudes de publications soit en les retardant, soit en sélectionnant le contenu à diffuser.

Il s'agit de faire des recommandations et une feuille de route pour sortir graduellement d'un système de recherche animé par la progression de carrières des chercheurs, avec comme seul objectif la publication scientifique et la communication des résultats, vers une recherche à impact socioéconomique dans le cadre d'un développement durable.

Un premier diagnostic a permis de relever l'ensemble des contraintes rencontrées dans le processus de mise en œuvre de la contractualisation, parmi lesquelles l'intéressement financier du chercheur universitaire engagé dans un tel contrat. D'où une révision des textes précisant les droits et devoirs des parties contractantes, pour que la recherche contractuelle répondant aux besoins de l'entreprise qu'elle soit publique ou privée, devienne beaucoup plus attractive pour le chercheur universitaire que la recherche libre financée par les subventions de l'état.

Aussi, pour la création d'un climat favorable à la contractualisation de la recherche et à terme le développement d'un véritable marché de la recherche basé sur les lois de l'offre et de la demande, en plus de l'installation ou la redynamisation des Comités Sectoriels Permanents, il nécessaire de doter les départements ministériels de structures avec un personnel qualifié chargé de la gestion de la recherche.

Conclusion

Il est clair que le modèle selon lequel notre recherche a fonctionné jusqu'à présent a montré ses limites et un changement n'est plus une option mais une obligation.

- ❑ D'abord le chercheur est appelé à élargir son champ de rayonnement qui en plus de son rôle de formateur, il devrait être **une source de création de richesse** et d'une grande **utilité** pour l'ensemble de la société.
- ❑ Pour son développement, sa compétitivité et sa pérennité l'entreprise est appelée à **investir dans la R&D**, dont ce n'est pas le cœur de métier et qui est exigeante en moyens spécifiques et en compétences multiples. L'externalisation partielle de l'activité recherche par la **contractualisation** avec les organismes publics ayant un grand potentiel et une expertise certaine en la matière, paraît être la voie à emprunter et la force motrice du changement de paradigme souhaité.